



Informations et actualités du gouvernement luxembourgeois

-- Sites liés --

Recherche

Home | Nouveautés | Newsletter | Liens | Vos réactions | Contact

Aide | Index | A propos du site

31-10-2008 - 21:19 (GMT+0100)

Imprimer Envoyer à

Le Gouvernement

Ministères et administrations

Salle de presse

- Articles d'actualité
- Communiqués
- Conseils de gouvernement
- Discours
- Interviews

Dossiers

Publications

Tout savoir sur le Luxembourg

> [home](#) > [Salle de presse](#) > [Articles d'actualité](#) > [Octobre 2008](#) > Luc Frieden: "Le Luxembourg augmente la garantie des dépôts bancaires à 100.000 euros"

Article d'actualité

One Up

Luc Frieden: "Le Luxembourg augmente la garantie des dépôts bancaires à 100.000 euros"

17-10-2008

À l'issue de la séance du Conseil de gouvernement du 17 octobre 2008, le ministre du Trésor et du Budget, Luc Frieden, a annoncé que le gouvernement luxembourgeois avait décidé de porter la garantie nationale des dépôts bancaires de 20.000 à 100.000 euros.

Le ministre Frieden a été chargé par le Conseil de gouvernement d'élaborer un projet de loi en ce sens.

"Le Luxembourg est une place financière internationale qui donne aux épargnants la même protection que dans les pays avoisinants et de ce fait nous avons décidé, à l'instar des gouvernements des pays avoisinants et à l'instar de la proposition de directive de la Commission européenne, d'augmenter la garantie de dépôt au montant de 100.000 euros. Le Conseil de gouvernement m'a chargé d'élaborer un projet de loi en ce sens. Il est évident que cette mesure est une mesure qui, pour la plupart des épargnants luxembourgeois, est une situation purement théorique, dans la mesure où nous avons donné priorité au cours des dernières semaines à recapitaliser les principales banques du Grand-Duché de Luxembourg, de sorte que la situation dans laquelle la garantie des dépôts devrait jouer ne s'applique en principe pas. Mais évidemment si ce cas devait intervenir, cette nouvelle réglementation jouera", a dit le ministre.

Luc Frieden a souligné que le relèvement de la garantie de dépôts ne pouvait pas s'appliquer rétroactivement: "Les mesures que nous avons prises en matière du relèvement de la garantie de dépôts ne peuvent évidemment pas s'appliquer rétroactivement, parce qu'une loi est toujours faite pour l'avenir."

Pour ce qui est de la banque Kaupthing, le ministre Frieden a déclaré: "En ce qui concerne plus particulièrement la banque Kaupthing, le Luxembourg fera évidemment jouer les dispositions actuelles en ce qui concerne la garantie des dépôts, également à l'égard des clients de la succursale belge de Kaupthing. En plus, le gouvernement cherche une solution avec le gouvernement belge dont l'objectif principal est de faire en sorte que la garantie de dépôts ne doit pas jouer du tout, dans la mesure où nous souhaitons que la banque puisse continuer ses activités. C'est toujours notre première priorité. Et donc nous sommes en train de voir, tant avec le gouvernement islandais qu'avec le gouvernement belge, dans quelle mesure les activités de la banque luxembourgeoise et de sa succursale belge pourraient être mises dans une situation dans laquelle un repreneur pourrait être trouvé."

Si une solution de reprise de la banque ne pouvait être trouvée, "le gouvernement luxembourgeois, ensemble avec le gouvernement belge, cherchera une solution qui permettra aux clients de Kaupthing de toucher davantage que la somme de 20.000 euros qui résulte du système actuellement en vigueur".

Pour en savoir plus ...



Liens internes

- [Dossier: Crise financière internationale](#)

Haut de page

Dernière mise à jour de cette page le 17-10-2008